

# Etat des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le   
**Adresse de l'immeuble**  **code postal ou Insee**  **commune**

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  **date**
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  **date**
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
Sub marine inondations  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  **date**
- <sup>3</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non   
<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** <sup>5</sup> oui  non   
<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui  non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui  non

**Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire**

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  
zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

**Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

**Information relative à la pollution de sols**

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

**Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\***

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

**Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte**


**vendeur / bailleur**

**date / lieu**

**acquéreur / locataire**

SCCV LE JARDIN MAJORELLE

08/12/2020 - CENON  
DOSSIER 20 12 2238 - EDEC



- ZONAGE**
- Zonage R**  
Elle est destinée à accueillir des constructions de caractère collectif et doit préserver le caractère de vue, globalement ininterrompue.
  - Zonage habitation R**  
Elle est destinée au secteur urbain et doit assurer d'un côté un caractère de vue et de l'autre un caractère d'habitat avec une certaine continuité.
  - Zonage habitation R avec Bâtiments**  
Elle est destinée aux petites constructions urbaines situées dans des secteurs d'habitat collectif ou plus denses. Elle est exceptionnelle et elle ne concerne que les constructions nouvelles.
  - Zonage Z**  
Elle est destinée au secteur urbain non constructible en principe mais localement en exception et elle ne concerne que les constructions nouvelles.
  - Limites de l'équipement des zones historiques**  
(voir annexes)
  - Limites communales**

Les limites de la commune sont indiquées en noir sur les documents de planification de l'Etat (D.P.U.).

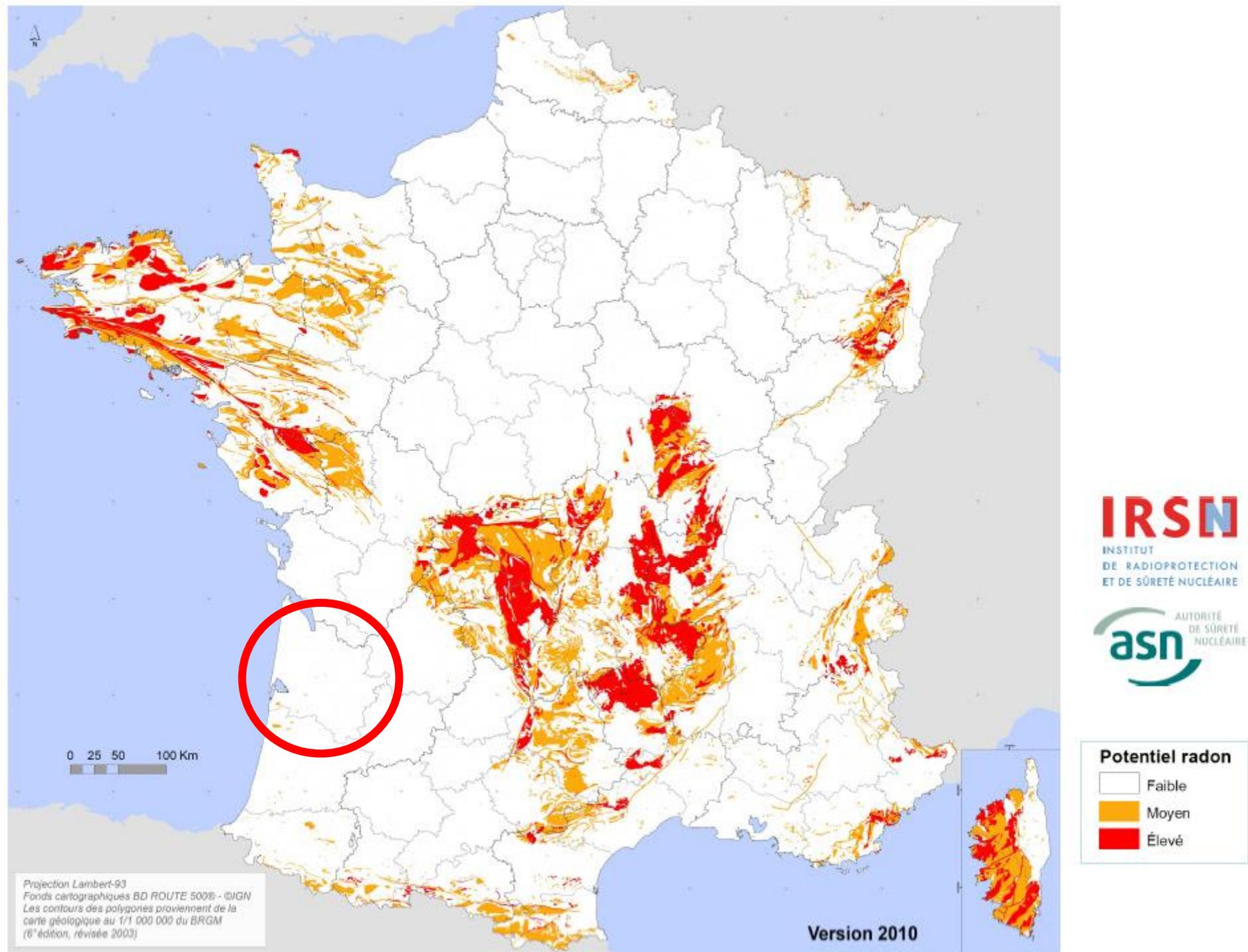


**PREFECTURE DE LA GIRONDE**  
Service Interministériel Régional de Culture et de Protection Civile  
Bureau Départemental de l'Équipement de la Gironde  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT**  
DE LA GIRONDE

**PLAN DE PREVENTION**  
**DU RISQUE INONDATION**  
Aire d'élargie de l'agglomération bordelaise

**COMMUNE DE GENON**

Carte de zonage réglementaire



**Figure 1** : Carte du potentiel radon des formations géologiques à l'échelle 1:1 000 000, version 2010

code postal 33150

Commune de CENON

code Insee 33119

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°  du **20/11/12** mis à jour le 

#### servitudes

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non 

Approuvé (Aire élargie de l'agglomération bordelaise – secteurs Bordeaux nord et sud)

date **07/07/05**aléa **Inondation**

Révision prescrite

date **02/03/12**aléa **Inondation**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation du PPRI Aire élargie de l'agglomération bordelaise – secteurs Bordeaux nord et sud

consultable sur Internet \* 

Le règlement

consultable sur Internet \* 

Plan de zonage réglementaire

consultable sur Internet \* 

L'arrêté d'approbation du PPRI

consultable sur Internet \* 

L'arrêté préfectoral de révision du 2 mars 2012

consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPR Intègre des prescriptions de travaux oui  non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non  date  aléa 

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPR Intègre des prescriptions de travaux oui  non 

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible

La commune est située dans une zone de sismicité Zone 5  Zone 4  Zone 3  Zone 2  Zone 1 \* 

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité  consultable sur Internet \* 

#### pièces jointes

### 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Carte de zonage réglementaire du PPRI sur la commune : 1 planche

### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le portail [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) dans la rubrique descriptif des risques relatifs à votre commune.

Date de mise à jour de la présente fiche : 1 Juillet 2017

Le préfet de département